

## Séance du 28 MARS 2024 – 18h00

Salle du Conseil, Mairie de Saint Vincent  
Convocation du 18 mars 2024,

Ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion 2023
- Approbation du compte administratif 2023
- Affectation du résultat 2023
- Vote du budget primitif
- Vote des taux d'imposition
- Questions diverses
  - ❖ Demande de fonds de concours : Chemin de la Garenne
  - ❖ Liste de non-valeurs
  - ❖ Echanges : Chemin des jardins

### Liste des membres

- **Présents** : COSTE Yves, VAZ DE AZEVEDO José, DENIZIOT David, AUDRAS Martine, BERTHAUT Marie, DISSAY Anne-Marie, PRUGNE Sophie, ROUX Bruno, VERLHAC Jean-Pierre.
- **Absents** : DARSEES Alexis (pouvoir donné à PRUGNE Sophie)

**Président de séance** : COSTE Yves

**Secrétaire de séance** : AUDRAS Martine

---

### 1 – DCM 2024/07 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur VAZ DE AZEVEDO, 1<sup>er</sup> adjoint présente le bilan de l'année 2023 (Budget primitif 2023, décisions modificatives, titres définitifs des créances à recouvrer, bordereaux de titres de recettes, de mandats de dépenses...) ainsi que le compte de gestion dressé par Madame BARDIN-FLOIRAS de la Trésorerie d'Issoire. Le Conseil Municipal ne relève aucune irrégularité dans ce compte de gestion.

**Décision du conseil.** A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion.

### 2 – DCM 2024/08 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Pour l'exercice 2023,

En fonctionnement : les dépenses réalisées sont de 291 245.31€ et de 320 500.91€ en recettes

En investissement : les dépenses réalisées sont de 229 027.91€ et de 184 662.24€ en recettes.

Il y a un reste à réaliser de 4000€ en dépenses d'investissement.

Toutes sections confondues, les dépenses s'élèvent à 525 993.23€ et 897 244.15€ en recettes.

Monsieur COSTE, Maire, se retire au moment du vote.

**Décision du conseil.** A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif.

### 3 – DCM 2024/09 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

La section d'investissement a un excédent de 158 506.23€

La section de fonctionnement a un excédent de 218 466.20€

Le fonds de roulement est de 376 972.43€

Le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération, il peut être décider :

soit de le reporter au 1068,

soit de le reporter au 001 dans la section d'investissement pour permettre de financer la section.

**Décision du conseil.** A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement à l'article 001 (en recettes d'investissement)

#### **4 – DCM 2024/10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Le BP s'équilibre en Fonctionnement à 564 035€ et en Investissement à 889 573€.

La M57 supprime les DM et permet au Maire les virements de crédits par certificat administratif à hauteur de 7.5% pour chacune des sections. Exception faite du chapitre 012 (Charges du personnel) qui lui reste soumis à des DM.

**Décision du conseil.** A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget et autorise Monsieur le Maire à faire les virements nécessaires à hauteur de 7.5% dans chacune des sections.

#### **5 – DCM 2024/11 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit fixer les taux pour l'année 2024. Les bases de l'Etat ont évolué. Il est proposé de garder les mêmes taux que les années précédentes.

**Décision du conseil.** A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les taux à la même valeur que les années précédentes.

#### **6 – DCM 2024/12 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS : CHEMIN DE LA GARENNE**

Pour rappel, des travaux doivent être faits par la CTPP sur le chemin de la Garenne. Du FIC et de la DETR ont été demandées. On peut demander 3 109€ de fonds de concours (10%).

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Devis CTPP	<b>31 093€ HT</b>	FIC (40%)	<b>12 437€</b>
		DETR (30%)	<b>9 328€</b>
		Fonds de concours	<b>3 109€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 093€ HT</b>		
TVA (20%)	<b>6 219€</b>	Part de la commune	<b>12 438€</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>37 112€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>37 112€</b>

**Décision du conseil.** A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le plan de financement.

#### **7 – DCM 2024/13 : LISTE DE NON-VALEURS**

Il s'agit d'une liste éditée par la Trésorerie avec les sommes qui restent dues. Chaque année, au moment du vote du budget, il convient de se prononcer sur les poursuites de recouvrements.

Il est proposé d'arrêter la procédure contre Mme Breillat qui doit 2€ depuis mai 2018.

**Décision du conseil.** A l'unanimité, le Conseil Municipal passe en non-valeurs la somme due par Mme BREILLAT.

#### **8 – DCM 2024/14 : ECHANGES ENTRE LA COMMUNE ET DES PARTICULIERS CHEMIN DES JARDINS**

Monsieur COSTE mandate Monsieur VAZ DE AZEVEDO pour signer les actes et quitte la séance.

Monsieur VAZ DE AZEVEDO rappelle que suite aux épisodes de fortes pluies et de fontes des neiges, les inondations de la Couze Pavin emportaient à chaque fois un peu plus le chemin des jardins. Il était devenu urgent d'intervenir pour la sécurité des riverains, des habitants de la commune et des promeneurs. Des travaux ont donc eu lieu. Cependant, maintenant, il convient de régulariser la situation et de procéder à des échanges entre les propriétaires riverains et la commune. Les échanges auront lieu prochainement chez Maître Chevallier.

**Décision du conseil.** A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette convention.

La séance est levée à 20h10.

**Table des délibérations.**

DCM 2024/07	<b>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023</b>
DCM 2024/08	<b>APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023</b>
DCM 2024/09	<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023</b>
DCM 2024/10	<b>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024</b>
DCM 2024/11	<b>VOTE DES TAXES DE FISCALITE LOCALE</b>
DCM 2024/12	<b>DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS : CHEMIN DE LA GARENNE</b>
DCM 2024/13	<b>LISTE DE NON-VALEURS</b>
DCM 2024/14	<b>ECHANGES COMMUNE / DIVERS</b>

Le Maire,  
Yves COSTE



